

Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 MAI 2018

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille dix-huit, le deux mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 20 avril 2018.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVault, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Madame Nicole POLIGNY
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Eric CLEMENT
Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET

Absents :

Quorum : Vingt-trois Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept

Secrétaire : Madame Estelle GAZET

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 02 mai 2018 (20180502_1DB01) :**
Marchés – Groupement de commandes relatif au contrôle du radon et de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public

Objet : **1.1 Marchés publics**

Dans le cadre de l'évolution réglementaire et législative relative aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public et aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, le Conseil Municipal unanime autorise l'adhésion au Groupement de commandes pour la réalisation des prestations de mesures de polluants dans les locaux recevant des enfants de moins de six ans et de surveillance du radon dans les locaux d'enseignement et d'accueil des enfants initié par la Communauté de Communes SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE.

Acte : **Délibération n° 01 du 02 mai 2018 (20180502_1DB01) :**
Intercommunalité – Transferts de charges

Objet : **5.7 Intercommunalité**

Vu le procès-verbal de la réunion du 21 février 2018 de la Commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE concernant les transferts afférents à l'école de musique et l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Gannat, le Conseil Municipal unanime confirme les propositions correspondantes.

Acte : **Délibération n° 03 du 02 mai 2018 (20180502_1DB03) :**
Budget communal 2017 – Affectation des résultats

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Vu sa Délibération n° 06c du 26 janvier 2018 affectant les résultats 2017 du Budget général et des Budgets annexes, l'assemblée modifiée, par 23 voix contre 4, le choix retenu pour le Budget annexe « Lotissements » en supprimant l'affectation en réserves.

Acte :	Délibération n° 04 du 02 mai 2018 (20180502_1DB04) : Budget communal 2018 – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Lotissements »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 23 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 0,00 € en investissement et 162.945,05 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 05 du 02 mai 2018 (20180502_1DB05) : Programme d'équipement – Demande de subvention
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que l'équipement du restaurant scolaire est éligible à une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du soutien du programme de soutien aux bourgs-centre, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation du projet et sollicite l'aide correspondante.

Acte :	Délibération n° 06 du 02 mai 2018 (20180502_1DB06) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Dispositions modificatives de la régie de recettes
Objet :	7.10 Divers

Vu sa Délibération n° 12 du 26 janvier 2018 portant adoption des tarifs pour les services d'hébergement de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisir, et afin de permettre la validation des réservations de location de mobil home notamment depuis l'étranger, l'assemblée unanime élargi les possibilités de perception des arrhes à l'acceptation de versement par virement bancaire.

Acte :	Délibération n° 07 du 02 mai 2018 (20180502_1DB07) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Tarifs des services annexes
Objet :	7.10 Divers

Vu sa Délibération n° 08 du 26 mars 2018 portant adoption des tarifs pour les services annexes de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisir, et considérant que la location de matériel dans la catégorie « divers et loisirs » donne régulièrement lieu à des dégradations ou pertes par leurs utilisateurs, le Conseil Municipal unanime assorti lesdits tarifs d'une caution dont le montant serait fixé à 20,00 € à chaque location et en autoriser la perception et la restitution par la régie d'avances et de recettes uniquement en numéraire ou par chèque bancaire ou postal payable en France.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 3 mai 2018
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

